

Résultats de l'exercice 2019

La Réunion, le 5 juin 2020 – 8h00 (heure de Paris)

« Le fort ralentissement de l'activité thonière au 2^{ème} semestre et la baisse des prix de la légine sur l'année ont conduit Sapmer à enregistrer une perte de 4,9 M€ lors de l'exercice 2019. La fin du 2^{ème} semestre 2019 a notamment été marquée par un niveau de prix très bas du thon listao qui n'avait plus été touché depuis 2009 compte tenu de volumes de pêches exceptionnels dans l'Océan Pacifique.

Par ailleurs, début février 2020, Sapmer n'a pas échappé aux effets de la propagation de l'épidémie du coronavirus qui a paralysé l'économie chinoise, puis les économies européenne et américaine, ainsi que celles de la Réunion, des Seychelles et de Maurice.

Le covid-19 a entraîné pendant plusieurs semaines un fort ralentissement de la demande sur le marché de la légine et de la langouste et une forte pression à la baisse sur les prix. Le groupe a sécurisé des financements qui lui ont permis de ne pas précipiter les ventes, ce qui aurait pu conduire à une baisse plus importante du marché. La visibilité quant au retour à la normale du marché reste faible.

Sur l'activité thonière, grâce à la mobilisation des équipes en mer et à terre, le risque d'un arrêt de l'activité a pu être évité. En revanche un thonier est resté bloqué au chantier naval CNOI de Maurice pendant deux mois en raison du confinement. Depuis le début de l'année 2020 et jusqu'à présent, les volumes de pêches sont inférieurs aux niveaux de pêche habituels et le mix espèce moins favorable. Cependant, le quota annuel ayant été de ce fait plus faiblement consommé à ce jour, une amélioration des volumes est possible dans les prochains mois si les conditions de pêche deviennent plus favorables. Les prix du thon brut se sont fortement redressés comme attendu en mars et avril. La tendance est depuis à nouveau baissière.

L'impact de la crise sur le groupe est estimé à ce jour à une perte de chiffre d'affaires d'environ 8 M€. Les conséquences sur le résultat net sur le reste de l'année sont difficilement chiffrables.

L'entreprise adapte son activité aux circonstances exceptionnelles créées par le coronavirus et met en œuvre les dispositions proposées par le gouvernement français, et pour lesquelles elle est éligible, pour faire face à cette crise.

Sapmer qui s'est fixée deux priorités dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, la protection de la santé de son personnel et la protection de l'entreprise elle-même, remercie particulièrement l'investissement de ses salariés qui, en répondant présent comme ils l'ont fait, ont permis à toutes les activités de continuer en mer comme à terre malgré ce contexte inédit » commente Adrien de Chomereau, directeur général de la société.

Résultats de l'exercice 2019 (1^{er} janvier – 31 décembre)

Le conseil d'administration de Sapmer du 3 juin 2020 a arrêté les comptes de l'exercice 2019. Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification est en cours d'émission.

En millions d'euros – IFRS	FY 2019 publié*	2019 (hors impact IFRS 16)	2018 (hors impact IFRS 16)
Chiffre d'affaires	165,3	165,3	180,9
Excédent Brut d'Exploitation	18,5	9,6	26,5
Résultat opérationnel	5,1	(1,3)	16,0
Résultat financier	(8,4)	(1,6)	(1,7)
Résultat avant impôt	(3,3)	(2,9)	14,2
Résultat net part du Groupe	(4,9)	(4,6)	12,2

**1ere application de la norme IFRS 16 à compter du 1er janvier 2019 qui conduit à reconnaître au bilan les contrats de location qui figuraient jusqu'alors en engagements hors bilan :*

- *Sapmer utilise la méthode rétrospective simplifiée, qui ne prévoit pas de retraitement de l'exercice précédent*
- *Les contrats de location sont enregistrés au bilan avec constatation d'un actif (représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat) et d'une dette (au titre de l'obligation de paiement des loyers)*
- *Au compte de résultat les loyers sont remplacés par un amortissement du « droit d'utilisation » sur la durée du contrat et par un intérêt financier impliquant l'augmentation du résultat financier.*

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'activité pêche recule de 10% (prix de vente historiquement bas sur les pêcheries thonière et légine), pendant que l'activité valorisation enregistre une croissance de 3,5%, confirmant ainsi la nécessité d'accélérer l'évolution de l'entreprise vers un modèle intégré afin, notamment, d'être moins dépendant des cycles du thon brut.

L'activité pêche représente 88% du chiffre d'affaires total de la période. Entre le S2 2019 et le S1 2019, l'activité a connu une baisse de chiffre d'affaires de 10 millions d'euros.

Sur la langouste, le chiffre d'affaires est en retrait de 3,3% par rapport à 2018 et celui de légine diminue de -1,6%.

Les volumes de thon brut sont satisfaisants mais en recul par rapport à 2018 (-8,2%). Les prix du thon brut ont connu une très forte dégradation notamment au cours du S2, conséquence de pêches exceptionnellement abondantes dans le Pacifique et d'un mix de pêche défavorable. Sur l'année, le chiffre d'affaires thon brut diminue de plus de 15%.

Malgré des volumes de ventes en légère baisse (-1,8%), le chiffre d'affaires de l'activité valorisation augmente grâce à la hausse du prix moyen de vente pour la 5^{ème} année consécutive. L'amélioration continue du process conformément à la stratégie du groupe permet d'offrir à ses clients une qualité supérieure de ses produits valorisés.

Rentabilité opérationnelle

Hors impact IFRS 16, malgré une baisse des coûts opérationnels de 7,5%, la diminution du chiffre d'affaires et la variation de stock de produits finis négative de -5,1 M€ (contre -1,9 M€ en 2018) a conduit le groupe à enregistrer un résultat opérationnel légèrement négatif.

L'activité pêche enregistre une marge opérationnelle en net recul par rapport à 2018. Les trois pêcheries sont en baisse. Mais c'est particulièrement l'activité thonière qui connaît la plus forte diminution.

La marge opérationnelle de l'activité valorisation, qui comprend les ventes de thon valorisé et les ventes réalisées dans les comptoirs du groupe, est en hausse de 8%. Sapmer continue ainsi de promouvoir ses pêches de poissons et crustacés exotiques et sauvages, à travers une gamme de produits finis 100% naturelle issue de ses trois pêcheries.

En prenant en compte l'application de la norme IFRS 16 qui conduit à remplacer les loyers par un amortissement du « droit d'utilisation » sur la durée du contrat et par un intérêt financier, le résultat opérationnel est de +5,1 M€.

Hors IFRS 16, le résultat financier est en légère amélioration. Avec l'application de la norme IFRS, il s'élève à -8,4 M€.

Après la prise en compte de l'impôt sur les bénéfices, la société génère un résultat net négatif de -4,6 M€ (-4,9 M€ avec l'application de la norme IFRS 16).

Structure financière

Hors IFRS 16, les capitaux propres s'établissent à 77,9 M€ et la dette financière nette diminue à 53,9 M€. Le ratio d'endettement net sur fonds propres est de 0,7.

En prenant en compte l'application de la norme IFRS 16, les capitaux propres s'établissent à 80,4 M€. La dette financière intègre les loyers futurs (au titre de l'obligation de paiement des loyers). La dette financière nette s'élève ainsi à 124,6 M€. Le ratio d'endettement net sur fonds propres est de 1,5.

Perspectives

Dans ce contexte inédit, et au vu de l'incertitude quant à la durée des effets de cette crise sur le plan économique, des mesures internes ont été engagées par le groupe.

L'ensemble des solutions ont visé à protéger d'abord nos équipes à terre et en mer du risque sanitaire puis l'entreprise elle-même afin de participer à la future reprise de nos marchés aux fondamentaux solides et ainsi poursuivre notre mission première : proposer des ressources marines protégées par des quotas aux consommateurs finaux amateurs de poissons, bons pour la santé, sauvages, premium, 100% naturels avec une traçabilité du bateau jusqu'à chez eux.

Sapmer, acteur réunionnais et français engagé depuis 1947 pour une pêche durable dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), puis en Océan Indien, propose parmi les espèces les plus nobles, des produits de la mer naturels de première qualité dans le plus grand respect des environnements marins.

À propos de Sapmer – www.sapmer.fr

Sapmer est l'armement réunionnais pionnier de la grande pêche dans les eaux des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) au départ de l'île de la Réunion. Créée en 1947, Sapmer exploite une flotte de quatre palangriers congélateurs pour la pêche à la légine, un caseyeur congélateur pour la pêche à la langouste et neuf thoniers senneurs surgélateurs (surgélation à bord à -40°C) pour la pêche au thon tropical (Albacore et Listao) dans l'Océan Indien.

Sapmer est engagée dans une démarche de pêche responsable et durable avec l'adhésion pour ses activités thonières aux programmes Dolphin Safe, Sustainable Indian Ocean Tuna Initiative (FIP SIOTI), ISSF Proactive Vessel Register (PVR) et la certification Friends of the Sea FAD Free. Certification MSC au titre de sa pêcherie Légine à Kerguelen et à Crozet (SARPC).

Positionnée sur des activités de niches à fortes valeurs, Sapmer segmente ses activités en deux catégories :

- Une activité de pêcherie qui comprend les ventes de légines et de langoustes australes pêchées dans les mers Australes (Zones économiques des Terres Australes et Antarctiques Françaises) et les ventes de thon brut (Albacore et Listao) pêché en océan Indien.
- Une activité de valorisation de nos pêches en produits premium : longues sashimi, steaks, cubes, produits appertisés, produits fumés...

Sapmer est cotée sur Euronext Growth Paris - Code ISIN FR0010776617 – ALMER

Contacts - Service Communication – T : 0262 42 55 01 – communication@sapmer.com